

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 8 avril 2026****Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

Procurations : Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF
Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Madame Méghann WILLEMS

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°24/31- 04/2026

Objet de la délibération : Comité d'œuvres Sociales du personnel communal – Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Comité des Œuvres sociales du personnel municipal ; Le Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal a pour but :

- l'amélioration du sort moral et matériel de ses membres par l'organisation de festivités, voyages ou de périodes récréatives,
- de venir en aide à ceux de ses membres, ou de leur famille, malades, blessés ou frappés par l'adversité,
- d'assurer au personnel communal une participation dans les frais de séjour des enfants placés à la campagne ou dans les colonies de vacances.

Il est administré par un Conseil d'Administration d'au moins 10 membres, dont 2 représentants du Conseil municipal, 2 représentants des agents administratifs mairie, 1 représentant des agents du CCAS, 4 représentants des agents techniques mairie et 1 représentant des retraités. Le maire étant président d'honneur.

Conformément aux statuts du Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal, il est donc proposé au conseil municipal :

- de **désigner ces 2 représentants** appelés à siéger au Conseil d'Administration.

DATE DE
CONVOCAATION

2 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**Objet : Comité d'œuvres
Sociales du personnel
communal – Désignation
des représentants**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

Objet de la délibération : Comité d'œuvres Sociales du personnel communal – Désignation des représentants

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Considérant que le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour procéder au vote à main levée.

Vu les candidatures présentées aux postes de délégués à l'effet de représenter la commune d'Estaires au sein du Comité des Œuvres sociales du personnel communal :

- 1) Yves COLPAERT
- 2) Meghann WILLEMS

➤ Il est procédé à l'élection du **premier représentant** :

A obtenu :

M. Yves COLPAERT : 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS »
(Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE)

Monsieur Yves COLPAERT est élu premier représentant et accepte son mandat.

➤ Il est procédé à l'élection du **deuxième représentant** :

A obtenu :

Mme Meghann WILLEMS : 24 voix « POUR » et 4
« ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE)

Madame Meghann WILLEMS est élue deuxième représentant et accepte son mandat.

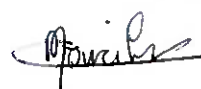
Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 21 AVR. 2026

publié ou notifié le 21 AVR. 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND